



Infrastructures Routières au niveau du Domaine Forestier

**Par M. ELAOUNI
Abdesslam**

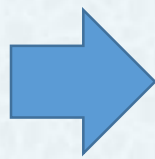
25 Septembre 2018

PLAN DE L'EXPOSÉ

I- Réalisation des pistes et des routes rurales par les services forestiers et par les communes;

II- Mobilisation du domaine forestier pour la réalisation des routes par le Département de l'Equipement.

Le Domaine Forestier: un Patrimoine National inaliénable

- Domaine forestier: 12 % du territoire national
 - 3 Fonctions: écologique, sociale et économique;
- 
- inaliénable;
 - n'est pas une RF.



Exception: la mobilisation du foncier forestier pour la réalisation des projets publics structurants selon les étapes ci après:

- reconnaissance du terrain pour vérifier l'absence d'autres alternatives ;
- coordination avec le porteur du projet pour minimiser le défrichement du domaine forestier ;
- établissement d'un plan du terrain concerné par un topographe agréé ;
- engagement de la procédure de distraction du régime forestier.

Le Domaine Forestier: un Patrimoine National inaliénable

Le domaine forestier participe dans la réalisation d'infrastructures routières:

- Directement dans le cadre des programmes annuels du Haut Commissariat
- Indirectement à travers le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Le présent exposé tourne autour de 2 axes principaux :

- 1/ Réalisation des pistes forestières et des routes rurales;
- 2/ Mobilisation du domaine forestier pour la réalisation des routes.

1 - Réalisation des pistes et des routes rurales

Objectifs des chemins forestiers:

- indispensable à la gestion multifonctionnelle et durable des forêts (transport des produits, incendie...);
- servir les intérêts des communautés locales;
- contribue au développement écologique, socioéconomique, culturel et touristique du monde rural.

Le Haut Commissariat a lancé depuis l'année 2015 plusieurs études dans le but d'améliorer la qualité des pistes forestières.

Pour chaque projet (ouverture, réhabilitation et entretien): une étude technique préalable, le suivi, l'assistance et la réception technique par des bureaux d'études.

1 - Réalisation des pistes et des routes rurales

Le bilan, pour les programmes annuels du Haut Commissariat entre 2013 et 2017:

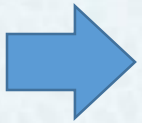
- ☐ Ouverture de 1237 km : budget de 210.123.370,00 dhs;
- ☐ Entretien et réhabilitation de 3920 km: budget de 294.905.168,00 dhs;
- ☐ Réalisation des études techniques pour 1900 km: 21.254.887,00 dhs.

1 - Réalisation des pistes et des routes rurales

Le Haut-Commissariat a adopté l'approche partenariale dans le but de contribuer à :

- i- la desserte du domaine forestier,
- ii - la lutte contre les incendies de forêts,
- iii- la répression des délits forestiers,
- iv - au désenclavement des populations rurales.

1 - Réalisation des pistes et des routes rurales

Entre 2013 et 2017: 410 conventions signées avec les collectivités territoriales 

- ouverture de 450 km
- aménagement et entretien de 1030 km de routes.

Ce programme financé et réalisé par les collectivités territoriales pour cette même période représente par rapport au programme financé et réalisé par les services du Haut Commissariat:

- 35% pour les ouvertures
- 25 % pour la réhabilitation

a/ Distraction du Régime Forestier:

prononcée par décret et ne peut intervenir que:

- Utilité publique,
- Inexistantes d'alternatives en dehors du domaine forestier,
- Projet n'a pas d'impacts sur l'écosystème forestier, et compatible avec les documents d'urbanisme.

2/ Mobilisation du domaine forestier pour la réalisation des routes

Les étapes de la distraction du régime forestier (circulaire de 2011):

- Avis favorable de la commission de distraction ;
- Expertise du foncier forestier concerné;
- Signature du projet de décret de distraction par MM. les ministres concernés et M. le Chef du Gouvernement et sa publication au bulletin officiel.
- Remise du foncier du domaine forestier au domaine privé de l'Etat qui le mettre à la disposition du domaine public.

2/ Mobilisation du domaine forestier pour la réalisation des routes

Les travaux peuvent être entamés dès le visa du projet de décret de distraction par M. le Ministre de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau.

Bilan: la superficie globale des terrains distraits ou en cours de distraction du domaine forestier au profit du Ministère de l'Équipement pour la réalisation des routes durant les dix dernières années est de 766 ha.

2/ Mobilisation du domaine forestier pour la réalisation des routes

b/ Acquisition :

Après distraction, le produit de la cession est versé au fonds de remploi domanial (FRD) pour être réemployé à l'acquisition au profit du domaine forestier des terrains à reboiser.

Bilan: la superficie acquise dans ce cadre depuis 2010 à ce jour s'élève à 2640 ha.

Projet d'amélioration de la performance

Proposition pour renforcer la coordination:

Etablir une convention de partenariat entre le Ministère et le Haut Commissariat pour consolider davantage la coordination entre les deux Départements,

Objectifs de la convention

- départager les expertises et les programmes des pistes rurales et forestières;
- préparer à l'avance les dossiers des projets routiers prévus par le Ministère (fluidifier les procédures de distraction et d'acquisition);
- faire bénéficier les services forestiers de la formation sur les pistes rurales au niveau du centre de formation technique du Ministère à Skhirat;

Merci pour votre attention